24.066

Bundesgesetz über die Invalidenversicherung, IVG (Intensive Frühintervention bei Autismus-Spektrum-Störungen, IFI). Änderung

Loi fédérale sur l'assurance-invalidité, LAI (Intervention précoce intensive en cas de troubles du spectre de l'autisme, IPI). Modification

Differenzen – Divergences

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 09.12.24 (ERSTRAT - PREMIER CONSEIL)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 04.03.25 (ZWEITRAT - DEUXIÈME CONSEIL)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 13.03.25 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 21.03.25 (SCHLUSSABSTIMMUNG - VOTE FINAL)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 21.03.25 (SCHLUSSABSTIMMUNG - VOTE FINAL)

Bundesgesetz über die Invalidenversicherung (Intensive Frühintervention bei Autismus-Spektrum-Störungen)
Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (Intervention précoce intensive en cas de troubles du spectre de l'autisme)

Art. 13a Abs. 3
Antrag der Kommission
Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Art. 13a al. 3
Proposition de la commission
Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Roduit Benjamin (M-E, VS), pour la commission: Notre conseil a traité le projet d'intervention précoce intensive auprès des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme, lors de la session d'hiver, et nous l'avons adopté, au vote sur l'ensemble, par 130 voix contre 54. Le Conseil des Etats a traité le projet le 4 mars dernier et l'a approuvé à l'unanimité, par 40 voix sans opposition.
Par contre, sans opposition, il a écarté notre ajout à l'article 13a alinéa 3 d'une disposition prévoyant une consultation préalable des experts, suivant en cela le projet initial du Conseil fédéral. La commission de notre conseil s'est penchée sur cette divergence et a décidé, à l'unanimité, de suivre le Conseil des Etats. Tant lors du débat au Conseil des Etats que devant la commission de notre conseil, il a été confirmé que les experts ont été consultés, notamment lors d'ateliers organisés à leur attention, sans que cela soit explicitement mentionné dans la loi. De plus, ils seront associés à la rédaction de certaines dispositions de l'ordonnance. Par contre, pour certains aspects, il n'est pas nécessaire de les consulter, ce qui rendrait la mise en oeuvre de la loi plus longue et compliquée.

AB 2025 N 314 / BO 2025 N 314

Am Ende war die Kommission der Ansicht, dass der Nationalrat mit seinen Anliegen gehört wurde. Er wollte insbesondere, dass auf der Verordnungsebene Experten konsultiert werden sollen und dass die Pauschalen in korrekter Weise und in Verbindung mit der Praxis berechnet werden sollen. Auf diese Weise ist die einzige Differenz bereinigt.
Unsere Kommission empfiehlt Ihnen einstimmig, diese gute Vorlage zur intensiven Frühintervention, wie sie vom Bundesrat vorgelegt wurde, anzunehmen.

Baume-Schneider Elisabeth, conseillère fédérale: Je vous invite à suivre la majorité de votre commission. Surtout, je réitère ce qu'a indiqué le conseiller national Roduit en qualité de rapporteur: nous intégrons les experts à tous les niveaux de la rédaction des différents textes légaux, en particulier pour les ordonnances. Par contre, on ne peut "imaginer" qu'à chaque étape, pour tous les détails plutôt techniques, les experts soient significativement importants pour amener des précisions.
Nous poursuivrons les démarches en nous enrichissant de la consultation des différents experts et vous remercions d'accepter ce texte, qui est une avancée significative pour les enfants et les familles concernés par les troubles du spectre de l'autisme.

Angenommen – Adopté

Präsidentin (Riniker Maja, Präsidentin): Das Geschäft ist bereit für die Schlussabstimmung.